



COMPTE-RENDU VALANT PROCES VERBAL Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à 7h00

Présents :

Maire : BESNIER Didier, président de séance

Adjoints au Maire : CANESTRARI Véronique - LEVARDON Michel - SAPLANA Javier
SOUCHE Antony

Conseillers Municipaux : AYMARD Jean-Pierre - BOYER Marc - COLLOCA Cindy - COULLOMB
Fabien - MEILHAC Laurent - MEYNIER Laurent - SAVELLI Eric
SAVINAS Gaëlle

Procurations :

GROUILLER Elodie à COULLOMB Fabien - BLANGERO Nathalie à BESNIER Didier
BOUR Lydie à CANESTRARI Véronique - CHAMBOVET Cyrielle à COLLOCA Cindy
LABELLE Séverine à SAVINAS Gaëlle - PONÇON Lydie à MEILHAC Laurent

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

M. le Maire, ouvre la séance à 7h.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2020
- 2) Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

AFFAIRES GENERALES

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2020

Comme à chaque point à l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des questions. En l'absence, de remarques, il met le compte rendu au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

2) Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

M. le Maire rappelle le fonctionnement des élections sénatoriales.

M. le Maire dit qu'en application du Code électoral, il préside le bureau électoral qui comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. Jean-Pierre AYMARD, Marc BOYER, Antony SOUCHE et Mme Cindy COLLOCA.

Il indique que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle, sans panachage ou vote préférentiel.

M. le Maire rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Il précise que 5 délégués et 3 suppléants doivent être élus.

M. le Maire constate qu'une seule liste de candidats a été déposée, intitulée « *Agir pour l'avenir de Rochegude* », composée des noms suivants : Didier BESNIER, Véronique CANESTRARI, Michel LEVARDON, Gaëlle SAVINAS, Xavier SAPLANA, Séverine LABELLE, Antony SOUCHE et Elodie GROUILLER.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté. M. le Maire a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

M. le Maire annonce que la seule liste déposée a obtenu 19 voix et proclame les résultats.

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

- élit Didier BESNIER, Véronique CANESTRARI, Michel LEVARDON, Gaëlle SAVINAS et Xavier SAPLANA délégués représentant la commune de ROCHEGUDE ;
- élit : Séverine LABELLE, Antony SOUCHE et Elodie GROUILLER délégués suppléants.

La séance est levée à 7h25.

Le Président de séance,
Didier BESNIER

Le secrétaire de séance,
Antony SOUCHE



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Souche", is written over a large, light blue oval scribble.